

Délibération 15/2022Le **19 DEC. 2022****Comité Syndical Lozère Numérique**

Bureau du courrier

Le 06/12/2022 s'est tenue, à Mende dans les locaux du Département de la Lozère, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 23/11/2022.

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 27

Absent(e)s : 125

Pouvoirs : 4

Étaient présents :

1. Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier,
2. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
3. Monsieur Marc TEISSIER représentant suppléant de la commune de Cans et Cévennes,
4. Monsieur Noël LAFOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac,
5. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
6. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo,
7. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
8. Monsieur Henri MUGNIER représentant suppléant de la commune du Malzieu-Ville,
9. Madame Sophie VISSAC représentante suppléante de la commune des Laubies,
10. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
11. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
12. Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune Moissac Vallée Française,
13. Monsieur Christian ALBARIC représentant suppléant de la commune de Meyrueis,
14. Madame Laura DIET représentante titulaire de la commune Mont Lozère et Goulet,
15. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
16. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
17. Monsieur Désiré ROPERS représentant suppléant de la commune de Saint Bazile,
18. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
19. Monsieur Philippe SASTRE représentant titulaire de la commune de Saint Hilaire de Lavit,
20. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
21. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
22. Monsieur Pierre Emmanuel DAUTRY représentant titulaire de la commune de Ventalon en Cévennes
23. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,
24. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
25. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
26. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
27. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
2. Monsieur Julian SUAOU représentant titulaire de la commune de Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
3. Monsieur Philippe LASSETTE représentant titulaire de la commune de Bel Air Val d'Ance ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Monsieur Maurice AIGOIN représentant titulaire de la commune de Saint Julien des Points

ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

OBJET : Avenant à la convention modificative de financement du projet de création d'un réseau très haut débit (THD) dans le département de la Lozère

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu la délibération n° CP/2019-OCT/11.22 du 11 octobre 2019 de la commission permanente du Conseil régional Occitanie, octroyant au Syndicat mixte Lozère Numérique un financement de 3,99 M€ pour son dossier très haut débit de phase 2,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2019/CP-FEV/11.13 du 21/02/2019 modifiant le Plan régional Très Haut Débit et approuvant le modèle de convention relatif aux subventions d'investissement pour la mise en œuvre du dispositif Plan régional très haut débit,

Vu la demande de financement enregistrée sous le numéro 18008242 adressée par le Syndicat mixte Lozère Numérique,

Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique indique que la Région Occitanie intervient dans le financement du projet FTTx porté par le Syndicat Mixte Lozère Numérique à hauteur de 3 990 000 €.

La Région Occitanie souhaite mieux prendre en compte l'état d'avancement du projet lozérien, et conclure par voie d'avenant les nouvelles modalités relatives au montant de la subvention et à son paiement.

Une avance et un premier acompte ont déjà été versés au syndicat mixte Lozère Numérique pour un montant de 1 764 288 €. Le solde de la subvention s'élève donc à 2 225 712 €. Le rythme de versement en serait le suivant :

Solde subvention	2 225 712,00 €
2023	445 142,00 €
2024	445 142,00 €
2025	445 142,00 €
2026	445 142,00 €
2027	445 144,00 €

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **19 DEC. 2022**

Bureau du courrier

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de financement du projet de création d'un réseau très haut débit (THD) dans le département de la Lozère qui propose les modalités de versement indiquées ci-dessus.

Le Président du Syndicat Mixte,
Robert AIGOIN

